

Lettre de Mission spécifique

Entre :

Ci-après dénommée le « Client » ; INTOTHENET SRL; BCE BE 0640.773.585;
représentée par Jean Francois Sillen; jean-francois.sillen@wikafi.be;

Et

Ci-après dénommé le « Prestataire »; Call+ SRL ; BCE BE 0682.462.108 ;
représentée par Martin SERVAIS; info@callplus.be;

PRÉAMBULE :

1. Call+ est une société expérimentée et active dans le domaine de l'aide aux entreprises, plus particulièrement dans le cadre de la préparation de la documentation nécessaire à la mise en place pour une entreprise, d'une rémunération alternative telle qu'un plan d'options sur actions (ci-après « POA ») pour les dirigeants de sociétés ou les employés. Call+ assiste ses clients dans la réalisation de toutes les démarches juridiques et administratives nécessaires à la mise en place d'un POA.
2. Sur la base de la simulation qui lui a été communiquée, le Client a exprimé vouloir proposer au Bénéficiaire un POA de manière récurrente et comme élément partiel de son enveloppe rémunératoire. Le Client sollicite l'expertise de Call+ pour la rédaction de la documentation contractuelle nécessaire à la mise en place des POA et, le cas échéant, pour le dénouement de ces POA. A ces fins, Call+ et le Client souhaitent conclure la présente convention.

DOCUMENTS CONTRACTUELS :

Le Contrat, qui constitue l'accord entre les Parties, est intégralement et exclusivement composé par :

1. Le présent document ;
2. Les propositions de POA transmise par Call+ au Client ;
3. Pour chaque POA, la version des Conditions générales de Call+ en vigueur au jour de la notification de l'offre au Bénéficiaire. <https://www.callplus.be/cg/>

Les Définitions énoncées dans les Conditions générales sont tenues pour intégralement reproduites dans le présent document.

Objet du contrat

Moyennant le paiement du Prix, Call+ fournit au Client, pour chaque POA, la Documentation nécessaire à la mise en place d'un POA et, le cas échéant, au dénouement dudit POA (ci-après la « Prestation »). La Documentation est personnalisée avec les Données communiquées au préalable par le Client et/ou son comptable.

Durée du contrat

Le Contrat est convenu pour une durée indéterminée.

En d'autres termes, jusqu'à la dénonciation du Contrat par le Client, Call+ adressera à celui-ci, à la date anniversaire du lancement du POA précédent, une proposition de renouvellement ainsi que le Prix pour la fourniture de la Documentation nécessaire au renouvellement que le Client sera libre d'accepter ou non. Le paiement du Prix vaut acceptation.

Contact et délégation

Afin de permettre à Call+ de préparer la Documentation, le Client autorise Call+ à :

1. Prendre contact avec le Client et/ou son comptable en vue d'obtenir les Données nécessaires à la préparation de la Documentation ;
2. Réaliser les démarches, au nom et pour compte du Client, en vue de l'obtention d'un numéro d'identification de l'entité juridique (LEI) auprès de l'autorité de contrôle du secteur financier ; le présent document vaut mandat du Client ;

En outre, afin de faciliter la mise en place du POA, le Client délègue à Call+ la signature, au nom du Client et pour son compte, de l'offre d'attribution des options ainsi que la notification de l'offre au Bénéficiaire. Cette délégation est nécessaire pour s'assurer que les délais impératifs pour la mise en place d'un POA sont respectés.

Prix

Le Prix pour la Prestation de Call+ est établi par POA ou renouvellement d'un POA en fonction notamment de la rémunération de référence prise en compte pour le POA.

Pour le premier POA, le Prix est fixé à € 2 400,00 HTVA

Conventions et déclarations antérieures

Le Contrat remplace toutes les lettres, garanties ou conventions antérieures entre les Parties.

Droit applicable et règlement des litiges

Le Contrat est régi exclusivement par le droit belge et doit être interprété conformément à celui-ci.

Fait le : 15/12/2025 , et signé via Zohosign (date des signatures sur rapport Zohosign).

Signatures :

Pour le Client,

Jean François Sillen

Pour le Prestataire,

Call+